

La francophonie plurielle au Manitoba

Anne-Sophie Marchand

Numéro 17, printemps 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005291ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005291ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marchand, A.-S. (2004). La francophonie plurielle au Manitoba. *Francophonies d'Amérique*, (17), 147–159. <https://doi.org/10.7202/1005291ar>

LA FRANCOPHONIE PLURIELLE AU MANITOBA

Anne-Sophie Marchand
Université du Québec à Montréal

Situation générale

Le Manitoba est la province la plus multilingue du Canada. En effet, 64 langues maternelles s'y côtoient, s'utilisent mais aussi s'assimilent rapidement à la langue anglaise, majoritaire et véhiculaire. Parmi ces minorités linguistiques figurent les Franco-Manitobains, en troisième position après la communauté allemande¹. Au recensement de 2001, 4,1 % se déclarent francophones, seulement 3,9 % avouent utiliser leur langue maternelle et seulement 1,7 % l'utilisent au foyer. Pour en arriver à ce stade de minorisation (les francophones étaient majoritaires à la naissance de leur province en 1870), ils se sont assimilés massivement à la langue de la majorité mais ont dû subir une longue période de politique assimilationniste qu'il est utile de retracer brièvement ici.

Il est évident que cette situation est de plus en plus préoccupante, mais ce qui peut surprendre également, c'est la survivance de la minorité francophone au Manitoba compte tenu des circonstances, et notre tâche de sociolinguiste consistera ici à en décrire les principales raisons.

Introduction au(x) parler(s) franco-manitobain(s)

Les Franco-Manitobains ont (à l'image de leurs cousins des provinces de l'Ouest), pour la plupart, leurs racines au Québec. Mais les origines de l'autre partie des locuteurs francophones ont deux souches : les Métis et les Européens francophones, ce qui rend cette situation sociolinguistique unique au Canada.

En effet, lorsqu'on examine le répertoire linguistique de cette communauté, on remarque un contraste entre l'utilisation d'une langue plus formelle apprise à l'école et le maintien de trois variétés de français (le français des Métis (et le *mitchif*²), le québécois et les dialectes francophones d'Europe) encore parlées dans les zones rurales et dans des situations informelles, dans le but d'exprimer différents sentiments d'identité.

Dès notre première enquête sur le terrain, en 1994, nous avons pu observer que la minorité franco-manitobaine n'est regroupée qu'au niveau politique pour la sauvegarde de ses droits. Sur le plan sociolinguistique, par contre, elle forme une mosaïque linguistique et identitaire, véritable microcosme de la situation nationale, ce qui nous autorise d'emblée à « mettre la francophonie manitobaine au pluriel », distincte d'autres parlers français canadiens (comme le français québécois). En voici une description sommaire.

preuve, l'emploi hésitant de prépositions, qui diffère de l'emploi standard comme dans *hésiter de, penser de*).

À ce sujet, Liliane Rodriguez a réalisé le schéma suivant, qui décrit les parties constitutives de cet « interlecte dialectal (ou français régional) » (1991, p. 165) en formation :

1^{er} pôle : anglicismes et fonds normatif français ;

2^e pôle : régionalismes (canadianismes, dialectalismes).

Certes, l'étude des anglicismes de ce parler serait à faire, mais nous nous sommes seulement attachée à étudier la partie « française » du franco-manitobain, car, pour l'instant, l'intérêt premier de la situation linguistique de cette province provient du fait que les communautés de langue française sont groupées en une série d'isolats ayant peu de contact entre eux.

Et à notre avis, l'une des meilleures voies pour cerner cet aspect reste le recours à l'histoire. En effet, même s'il n'explique pas entièrement le pourquoi et le comment de ces survivances linguistiques, il permet d'éclairer certaines zones d'ombres entourant la naissance des particularités des variétés de parlers français au Manitoba.

Historique

Le métissage dans les plaines de l'Ouest a débuté dès le XVII^e siècle. Il est le résultat d'unions entre des Amérindiennes et des hommes blancs, venus dans l'Ouest participer à la traite des fourrures avec les Autochtones. Ces Blancs proviennent de la Nouvelle-France (les francophones sont pour la plupart des coureurs de bois), mais il y a aussi parmi eux des Écossais et des Anglais employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson ; leurs épouses sont crie et ojibwées. Au début du XIX^e siècle, les Métis francophones sont majoritaires et ils forment un groupe ethnique particulier. Toutefois, ils ne commencent à prendre conscience de leur identité propre qu'après le début de la colonisation de la rivière Rouge, en 1812, dans un contexte d'âpres rivalités entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson, les deux sociétés qui se disputaient alors l'exploitation des fourrures dans le nord-ouest de l'Amérique du Nord. Petit à petit, les Métis voient s'établir à leurs côtés des colons écossais et irlandais et, par la suite, des Canadiens du Bas-Canada appelés en renfort par le clergé catholique local pour sédentariser et évangéliser la colonie ; les Britanniques du Haut-Canada viendront plus tard. C'est ainsi que voit le jour dans les plaines de l'Ouest une petite société multiethnique, multilingue et multiconfessionnelle pour laquelle l'exploitation des fourrures demeure pendant longtemps l'activité dominante.

S'il n'est pas possible de retracer ici toute l'histoire de la « nation métisse », il importe de décrire les causes des tragédies qui l'ont décimée, ce qui a fragilisé par la suite toute la communauté francophone.

En 1869, dans une volonté d'expansion territoriale, le gouvernement du Dominion, alors dirigé par Sir John A. Macdonald, acquiert tout le Nord-Ouest jusque-là britannique. Mais cette entente est signée sans demander l'avis des Métis, qui viennent d'élire un des leurs, Louis Riel, à la tête d'un gouvernement local constitué pour contrecarrer ce projet d'annexion. Dans le but de conserver leurs droits fonciers, les Métis de la rivière Rouge se révoltent à deux reprises, en 1869-1870 puis en 1885 (à l'initiative, cette fois, des Métis du Nord-Ouest). En 1870, Riel rédige plusieurs « listes de

droits » dont les articles seront intégrés dans l'Acte du Manitoba, qui rend, entre autres, officiellement bilingue la « province du Manitoba » que vient de créer le gouvernement fédéral. En 1885, à la suite du second soulèvement des Métis et de leur défaite à Batoche dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral arrête Riel⁶ et le pend pour trahison, ce qui aggrave considérablement l'éclatement géographique des Métis et entraîne leur assimilation quasi-totale. La communauté francophone va par la suite subir de nouvelles lois assimilatrices. C'est ainsi qu'en 1890, l'anglais devient la seule langue officielle du Manitoba et que les écoles confessionnelles sont abolies. En 1896, à la suite d'un compromis entre les autorités provinciales et fédérales, on rétablit les écoles confessionnelles mais en 1916, on abolira l'usage du français comme langue d'enseignement. S'érigeant en contre-pouvoir, le clergé va alors mener une politique efficace de survivance de la foi catholique et de la langue française au Manitoba ; l'enseignement en français, qui se fera dans la clandestinité pendant plus de soixante ans, sera son cheval de bataille.

Actuellement, et malgré une politique linguistique favorable au bilinguisme officiel et à l'épanouissement des minorités francophones hors Québec (politique engagée par P. E. Trudeau en 1969 au moyen de la Loi sur les langues officielles), l'assimilation des francophones du Manitoba est très préoccupante. Celle-ci est attribuable à des facteurs auxquels il est difficile de mettre un frein, comme l'exogamie. Mais c'est plutôt à la vitalité pour le moins surprenante des Franco-Manitobains, étant donné les circonstances, que nous nous intéressons dans nos recherches et, a fortiori, aux raisons du maintien d'anciens idiomes français du Canada et de la France au Manitoba.

Genèse des variétés de français

Lorsqu'on parcourt l'espace exigu de la francophonie manitobaine, on remonte automatiquement dans le temps, qui a forgé une identité linguistique et culturelle particulière. L'histoire a laissé sa trace sur les mots et, inversement, la survivance de particularismes régionaux, dont nous allons donner les grands traits ici, est le reflet des différents peuplements de francophones du Manitoba, que sont les Métis, les Québécois, les Européens (dont les Français de l'Est de la France). La présence de ces derniers rend unique la situation sociolinguistique du Manitoba, (et par là même son étude) par rapport aux autres provinces franco-canadiennes qui n'ont qu'une souche, par exemple la souche québécoise en Ontario.

Autrement dit, il est étonnant d'observer encore de nos jours que, derrière le bloc que forme la minorité francophone pour revendiquer ses droits, il existe une diversité géolinguistique des français entre la ville (Saint-Boniface) et les régions rurales (La Rouge, La Seine, La Montagne).

Le « français de Saint-Boniface »

Nous lui avons donné cette dénomination car le « français de Saint-Boniface » renvoie à une réalité géolinguistique particulière. Saint-Boniface est la « capitale » francophone du Manitoba et en quelque sorte le fief des Franco-Manitobains. On y trouve concentrée toute l'activité de la communauté franco-manitobaine : sa représentation politique (la Société Franco-Manitobaine), ses associations culturelles (le Centre culturel franco-manitobain, etc.), ses médias francophones (Radio-Canada). En parcourant les pages du journal unilingue francophone, *La Liberté*, il est surprenant de pouvoir les lire dans un français proche du français standard européen⁷ (à l'exception de quelques anglicismes comme *l'aréna*, mot françaisé déjà cité) malgré un environnement majoritari-

rement anglophone. Saint-Boniface est également le lieu par excellence de l'enseignement du français, en raison de la présence séculaire du Collège universitaire de Saint-Boniface et des écoles franco-manitobaines ou mixtes où, là aussi, la transmission linguistique s'effectue dans un français normatif.

Dans les rues et en général, pour qui est habitué au français québécois, il apparaît d'emblée, aux niveaux lexical et phonétique, que le parler franco-manitobain en est sensiblement différent. En effet, d'après nos corpus, il se rapprocherait plus du français standard européen que du français québécois, la forte présence de l'anglais en plus (interférences et intonations typiques). Les lignes structurelles de ce français ont été présentées plus haut.

L'anglais exerce également une pression lexicale sur ce français local, dont l'étude reste à faire ; mais comme nous l'avons déjà souligné, nous nous sommes seulement attachée à décrire la partie « française » du franco-manitobain, dans le but d'étayer des remarques formulées par les locuteurs rencontrés et exprimées ainsi par l'historien franco-manitobain Antoine Gaborieau : « ce parler n'est pas uniforme à travers le Manitoba français : ici comme ailleurs, la langue diffère d'une région à l'autre, selon l'origine des habitants. L'accent de St-Claude [*sic*] se distingue de celui de St-Jean Baptiste [*sic*] » (1985, p. 6).

Dans cette perspective, il m'a paru opportun de commencer par décrire ses fondateurs, les Métis de la rivière Rouge et leur parler particulier, le métis, qui ont participé à la construction linguistique et identitaire de la communauté franco-manitobaine.

Le « français de la Rouge »

Ces locuteurs forment en effet la première souche francophone constituant la base de la population française du Manitoba, fixée sans doute au XVIII^e siècle par suite de l'arrivée de trappeurs ou de « coureurs de bois » partis de l'Est. Ils ont choisi de vivre comme et avec les tribus indiennes cries et ojibwées de l'Ouest du Canada. Au Manitoba, ils ont ainsi donné naissance à un nouveau groupe ethnique francophone : les Métis de la rivière Rouge, majoritaires dans la province qu'ils créèrent en 1870, grâce à Louis Riel, fondateur du Manitoba (Giraud, 1945). Aujourd'hui encore, on peut rencontrer des Métis francophones dans quelques villages franco-manitobains (mais également dans les autres provinces de l'Ouest). De tous ces lieux, Saint-Laurent est l'unique village où les Métis francophones sont majoritaires.

L'un des signes caractéristiques de la survivance linguistique du métis est incontestablement ce qu'on appelle au Canada le *mitchif*⁸ (prononciation locale de *métif*). Son originalité linguistique est suffisamment attestée par de nombreux linguistes comme R. A. Papen (1987), J. Crawford (1983) et P. Bakker (1989). Nous avons pu, sur place, nous rendre compte de certaines de ses particularités, le parler de nos locuteurs métis étant, d'après notre corpus⁹, plus proche du français canadien typique que du français métis conservé par les plus âgés (à part des exceptions résiduelles phonétiques et lexicales). En fait, c'est la partie phonétique du mitchif qui semble la plus vivace, car même si des locuteurs métis disent ne plus parler ainsi : « J'a pas été à Lorette, j'tas trop, fatigué(e) [fatʃike] » ou bien « les Anglais couraient pis les Métis [mitʃif] criaient... », au cours des entretiens, la récurrence de l'affrication du phonème /t/ en [tʃ] (au lieu de [t_s] en québécois) devant les voyelles antérieures fermées prouve le contraire ; à preuve, cet exemple parmi d'autres : « elle est toute seule [tʃoel] ». D'autre part, dans le parler métis, il n'y a pas de diphtongaison : père est réalisé [pɛ : r] ([pɛ : r]

en français standard ; [p a ɛ r] en québécois), etc. Au point de vue lexical, certains mots archaïques du lexique québécois sont encore en usage chez les Métis. Par exemple, *une gergaude*, prononcé [gargod], a bien gardé le sens québécois qui signifie « une jeune fille aimant à s'amuser à badiner avec les garçons » (Clapin, 1894, p. 168). D'autres sont encore en usage au Québec comme l'interjection *mot !*, (prononcée [mot] avec le /t/ final sonore), pour exprimer qu'on n'a rien répondu (Bergeron, 1980, p. 327). De plus, nous avons pu relever une catégorie de mots introuvables dans les dictionnaires ou lexiques accessibles (sont-ils métis ?) tels que *un goméin* (l'orthographe est incertaine), l'équivalent de conscrit. Enfin, on signalera la présence d'amérindianismes (du saulteux) comme *une pouchnée* qui signifie « une grosse famille ».

On peut s'interroger sur la survivance (et aussi les raisons de l'oubli) du métis face à deux systèmes de norme qui lui ont été longtemps imposés et dont il a pâti¹⁰. Le premier résulte de la politique gouvernementale, le second, du clergé. L'action du clergé, qui visait à contrecarrer la norme de l'autre autorité, a consisté en effet à tenter de codifier la culture métisse en standardisant son expression linguistique afin de construire une identité exclusivement franco-catholique, rempart contre la société environnante. Au regard des documents historiques sur ce phénomène, nous nous autorisons même à parler ici de comportements diglossiques des deux communautés francophones, où l'une (canadienne-française) s'est confortée en dominant l'autre (métisse) ; la première a ainsi imposé sa langue, dite de prestige, dans les domaines officiels (école, église), reléguant le métis au domaine familial. Par conséquent, beaucoup de Métis ont quitté l'école, ce qui explique la perte considérable des effectifs métis, qui se sont assimilés à la majorité anglophone et à la communauté franco-manitobaine.

Parler métis aujourd'hui symbolise la loyauté envers Louis Riel et les ancêtres qui ont souffert. Le métis a donc un rôle mythique, une fonction de référence à un passé révolu qui donne encore une identité à beaucoup de ses locuteurs.

La raison principale qui sous-tend l'idée d'une hiérarchie entre communautés est politique, car le clergé voyait chez les Canadiens français de « bons et riches catholiques francophones » et souhaitait peupler tout le pays de « petits Québécois ». C'est ainsi que jusqu'au XX^e siècle, les Canadiens français vinrent renforcer une francophonie exsangue et constituent pour cette raison la plus forte proportion de francophones au Manitoba. Depuis cette époque, en effet, les Québécois et leur langue, transplantés au Manitoba, ont toujours exercé une forte présence, même si leur effectif est réduit (par comparaison avec la venue massive d'immigrants anglophones d'Ontario et d'Europe, qui choisissent l'anglais à leur arrivée).

Le « français de la Seine »

Jusqu'au XX^e siècle, les Québécois constituent la seconde souche historique et même la plus forte proportion de francophones au Manitoba, les Métis ayant fui la province, par suite des deux révoltes contre l'appropriation de leurs terres par les anglophones. Les villages franco-manitobains où les premiers immigrants se sont installés, comme La Broquerie, ont encore de nos jours une dominante québécoise et constituent aux yeux des habitants et du point de vue linguistique des « petits Québécois », comme le souhaitaient les oblats manitobains.

Si le franco-manitobain ressemble beaucoup au français québécois standard et commun (hormis le jocal), la région de La Broquerie illustre toutes les différences que ces parlers ont entre eux. Sans avoir pu effectuer une comparaison très approfondie des deux systèmes linguistiques, nous avons relevé des différences sensibles lors de

l'écoute de deux jeunes locuteurs francophones âgés de 18 et 24 ans. Le premier est originaire de La Broquerie, le second habite à Saint-Boniface.

Nous pouvons affirmer que le parler du locuteur originaire de La Broquerie possède les grands traits constitutifs du français québécois commun ; par exemple au niveau phonétique :

- relâchement systématique du [u] en [ɔ], il prononce /tout/ [tɔt] avec le /t/ final sonore ; relâchement systématique des voyelles / i/ et /u / : ex : vite /v i t/ => [v i t] ; roule /r u l/ => [r ʁ l]
- diphtongaison des voyelles longues¹¹ ; / œ / peur /p œ : r/ => [p œ : r] ; / ɔ / fort /f ɔ : r/ => [f ɔ ʁ]
- affrication des dentales telles que /t/ et /d/ en [t_s] et [d_z] : ex : tire /t i r/ => [t_s i ʁ] dur /d y r/ => [d_z y ʁ]
- un peu plus de « sacres » que chez son voisin de Saint-Boniface (*criss, crissé*, etc).

En revanche, le parler de Saint-Boniface s'apparenterait plus au français québécois standard, caractéristique du franco-manitobain. Par exemple, il a une tendance moins marquée à réaliser les /a/ en [ɔ]. Enfin, il diphtongue beaucoup moins les voyelles longues que son ami.

Par ailleurs, dans le discours d'un autre locuteur franco-manitobain, âgé de 40 ans, le conflit intercommunautaire que nous avons pu déceler entre Québécois d'origine et Franco-Manitobains, s'est confirmé. En effet, dans son discours, il semble avoir réalisé volontairement une interférence (ou une alternance codique) par le passage à un registre plus commun (proche du français québécois commun). Il la signale d'ailleurs par un heurt dans son discours, manifestée par une sorte de caricature de l'accent québécois et par une accélération subite du débit¹².

Nous rejoignons ici les analyses de discours de bilingues canadiens-anglais et canadiens-français effectuées par Shana Poplack (1988, p. 25-26) où elle observe que parmi leurs diverses stratégies discursives, il y a le plus souvent une alternance codique avec l'anglais « balisée (*flagged*) » (versus « fluide » lorsqu'elle veut passer inaperçue) utilisée à des fins identitaires. Dans notre cas, il est nécessaire de préciser qu'à ce moment-là de son discours, notre locuteur accuse certains Québécois du Manitoba d'avoir une attitude supérieure vis-à-vis des Franco-Manitobains ; ces derniers se sentant des « citoyens de second grade et colonisés ». Ce qui révèle à la fois une conscience, une fierté (mêlées à un sentiment d'injustice vis-à-vis de certains Québécois) de parler franco-manitobain et d'être Franco-Manitobain à part entière. D'autre part, nous devons souligner une autre caractéristique de ce locuteur appartenant à une minorité : la présence régulière et bien intégrée d'intonations typiques de l'anglais, avec par exemple dans l'expression *c'est inacceptable !*, l'aspiration de la dentale /t/ et l'allongement de la voyelle /u/ en [u:] lorsqu'il dit *c'est tout* (Mougeon et Beniak, 1989).

Ces conflits internes à la minorité se retrouvent à l'échelle nationale¹³ et méritent une brève explication¹⁴. En réalité, ils ont lieu depuis la Révolution tranquille des années 1960, période de revendication d'une identité proprement québécoise qui s'est traduite par le rejet et le morcellement de l'identité canadienne-française. Désormais, ceux que l'on appelle les francophones hors Québec doivent redéfinir leur identité, d'où les appellations que se donne chaque minorité pour différencier les Franco-Ontariens des Franco-Manitobains, etc. Actuellement encore, les minorités francophones s'opposent à la « province mère » (et vice versa) pour trouver leurs propres repères.

Certes, les Franco-Canadiens et leurs variétés linguistiques ont un dénominateur commun : la francophonie, mais celle-ci est le véhicule de cultures différentes (selon l'histoire, les croyances, etc.) et les stratégies divergent pour la préserver. Dans notre corpus, nous avons pu relever un certain nombre de représentations de cette fragmentation francophone qui relèvent du domaine des stéréotypes pourtant fondés sur une réelle tension. En effet, selon nos témoins franco-manitobains, certains Québécois qui vivent « chez eux » ont tendance à se comporter en francophones majoritaires et quelquefois en séparatistes.

En effet, certains vivent mal la coexistence et le dialogue entre la minorité et la majorité, synonyme pour eux de trahison et même de disparition (il est frappant d'observer combien est encore présente dans la mémoire franco-manitobaine l'expression *dead ducks* prononcée par René Lévesque pour désigner les minorités hors Québec). C'est pourquoi certains Québécois souhaitent le rapatriement (au Québec) de tous les francophones minoritaires du Canada. Depuis quatre générations, les Franco-Manitobains réagissent pour leur part en groupe minoritaire, repliés sur eux-mêmes pour se protéger, fermés aux autres et a fortiori à ceux qui voient leur francophonie condamnée (les Québécois en particulier). À plusieurs reprises, des Franco-Manitobains ont exprimé le regret de voir se reproduire à leur égard, de la part de certains Québécois, une attitude « française » similaire à ce que ces derniers ont connu et dont ils ont souffert à un moment de leur histoire. Nous pensons que ce sont les comportements d'une minorité, révélateurs à la fois d'une insécurité linguistique et d'une identité culturelle particulière et autonome face à une majorité.

Cette variation à l'intérieur de la minorité confine quelquefois à l'incompréhension entre francophones, comme nous le montrent les réflexions de témoins originaires de régions différentes. Ainsi, pour qui n'est pas originaire de La Broquerie, il peut être surprenant, par exemple, d'entendre parler de *col* pour désigner une cravate¹⁵. Une autre région francophone aux particularismes lexicaux (marqueurs linguistiques et identitaires présents dans la conscience des locuteurs franco-manitobains) mérite un peu d'attention : celle de la Montagne, où deux villages (Saint-Claude et Notre-Dame-de-Lourdes) ont été fondés par un prêtre français. Il s'agit de l'unique région située au sud-ouest de Winnipeg à avoir été peuplée par des francophones européens dont le parler particulier, ce « bel accent », continue d'être l'objet de témoignages louangeurs – nous en avons entendu beaucoup –, ce qui est un signe de l'insécurité linguistique qu'éprouvent certains Franco-Manitobains par rapport à ces francophones descendants de colons français.

Le « français de la Montagne »

Les immigrants français, suisses et belges constituent la troisième souche de francophones qui ont peuplé le Manitoba et marquent ainsi l'originalité de la province.

De 1890 jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, ils viennent à la demande du clergé toujours soucieux de peupler les Plaines (jusqu'aux Rocheuses) d'une chaîne d'âmes francophones (Frémont, 1959).

Au point de vue linguistique, il a été prouvé (Papen, 1998, p. 16) que parmi les différentes caractéristiques phonétiques des diverses variétés linguistiques francophones du Canada, le parler d'une partie des descendants des Européens francophones localisés surtout dans l'Ouest canadien (la majorité s'étant assimilée à la langue anglaise et l'autre partie ayant adopté les normes canadiennes-françaises) se démarque du parler canadien-français en maintenant des traits du français standard européen. Dans ses

analyses phonétiques effectuées en 1974, Clyde Thogmartin (1974) décèle des formes phonétiques différentes du canadien-français où les descendants européens : « [...] regularly realize / R / as [R] [...], never [r] ; they do not assibilate /t/ or /d/ ; they do not diphthongize long vowels ; they realize oi as [w a] rather than [w e] or [w ε] ; they produce word final /a/ as [α] or [a] rather than [ɔ], [...] »¹⁶.

Ce qui a davantage retenu notre attention, c'est l'observation de l'évolution sociolinguistique des descendants de ces derniers. Nous avons entendu des locuteurs provenant de deux petits villages – Saint-Claude et Notre-Dame-de-Lourdes, à dominante européenne et française – dont les ancêtres sont partis en 1892 de leur terre natale : le Jura. Tout comme la population métisse (à des degrés moindres), le patois jurassien (encore bien usité) a subi les effets nocifs d'une politique anglophone discriminatoire (rappelons ici la loi de 1890 faisant de l'anglais la seule langue officielle de la province et celle de 1916 interdisant l'usage du français comme langue d'enseignement) ainsi que d'une répression à l'école de la part des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception.

Pourtant, en 1992, les résultats de notre enquête ont démontré qu'ils ont réussi jusqu'à cette date à maintenir quelques traits linguistiques caractéristiques du patois jurassien.

Il est évident que peu de traces subsistent et le cas échéant, seulement dans le souvenir des plus âgés (de 60 à 90 ans) : ainsi, quelques mots prononcés par le père réapparaissent. Certes pendant leur jeunesse, ce patois était utilisé exclusivement en famille par quelques personnes et n'a jamais été transmis à la génération suivante.

Ces survivances du patois jurassien sont d'ordre lexical : ainsi, *arrête* signifie être en cessation de travail ; *pochon* désigne une louche ; *truffe* ou *triboles* désignent des pommes de terre et *groles* s'emploie quand on possède de vieilles vaches (Marchand, 1993, p. 47). On ne peut expliquer ces survivances que par la présence d'un sentiment assez fort d'identité dont ces gens semblent être très fiers. Nous en voulons pour preuve le fait que Saint-Claude, village « français » par excellence, fête depuis plus d'un siècle le 14 juillet, et vient de se jumeler avec Saint-Claude dans le Jura.

De plus, l'histoire de la région atteste que le territoire de Haywood, à côté de Saint-Claude, hébergeait toute une communauté savoyarde. Il serait intéressant de réaliser sur cette communauté la même enquête que celle que nous avons effectuée sur les Jurassiens du Manitoba. Malheureusement, nous ne possédons à ce jour que très peu d'éléments nous permettant de confirmer cette hypothèse, mais le peu que nous ayons laisse entrevoir toutefois quelques perspectives.

Il en est de même pour le sud de Saint-Claude où se sont regroupés les Bretons qui, paraît-il, ont longtemps utilisé en famille leur langue maternelle.

Selon les dires de la population de La Montagne, il subsisterait chez les habitants de Bruxelles, village du sud-ouest du Manitoba à dominante belge, des résidus de parler wallon et l'on retrouverait même transplanté chez eux le conflit linguistique avec le rival flamand.

En résumé, tout comme le métis (toutes proportions gardées), ces survivances de dialectes ou de patois ont actuellement une fonction de référence à une époque révolue qui en somme les fait vivre et qui demanderait tout un travail de systématisation minutieuse.

Conclusion

Ce survol du paysage linguistique du Manitoba français a révélé une minorité très active, car colorée par une multitude de relations conflictuelles entre francophones d'origines diverses que l'on peut définir par le terme de diglossie (intra-francophone), diglossie qui s'ajoute à celle, évidente et déséquilibrée, avec l'anglais. Cette situation conduit souvent à des enchâssements diglossiques variant selon les situations d'interactions, les catégories sociales, les représentations langagières.

Sans doute est-il hâtif de réduire la situation linguistique des francophones du Manitoba à une diglossie, mais il nous semble qu'elle en possède les principaux caractères.

Premièrement, il y a une différence consciente et marquée chez certains locuteurs, et quelquefois même à l'intérieur d'un discours, entre « le franco-manitobain commun » et « le franco-manitobain standard ».

Deuxièmement, on observe chez une minorité de francophones un sentiment, une représentation d'une variété prestigieuse qui fait que l'idiome qu'ils utilisent a tendance à se standardiser, fierté qu'ils cultivent parfois.

Enfin, toutes ces variétés sont réparties dans des secteurs d'utilisation spécifiques correspondant à des situations de communication différentes ; elles répondent ainsi à des besoins précis, et avant tout, forgent des identités collectives et individuelles dont l'ensemble forme une identité franco-manitobaine particulière.

Mais plutôt que de s'appuyer sur le schéma dichotomique classique de la diglossie de C. Ferguson¹⁷ (1959), nous préférons avoir une vision plus élargie de l'enchâssement diglossique caractéristique de la minorité franco-manitobaine, figure que nous empruntons au sociolinguiste américain Ralph Fasold (1984, p. 4) :

Communautés de locuteurs francophones partageant le même High mais différenciées par différents Low

acrolectes (high)			anglais et franco-manitobain standard		
interlectes (low)			anglais et franco-manitobain communs		
basilectes (low 1, 2, 3)		métis	québécois	dialectes français	

Ce schéma est intéressant pour notre cas d'espèce, car il représente des communautés linguistiques francophones (métisse, québécoise, française) séparées qui partagent la même « variété interlectale » : le franco-manitobain commun et la même « variété acrolectale (haute) » : l'anglais et/ou le français dans des domaines formels (gouvernement, école...) mais qui se distinguent par la conservation de « variétés basilectales (basses) » exprimant le mieux leurs propres identités culturelles.

Situé dans une zone interlectale, le franco-manitobain usuel est un parler métissé, encore empreint des variétés comme certains dialectes français, intégrant beaucoup d'anglicismes, mais aussi de la partie la plus normative du français du Manitoba. Il se trouve donc dans une situation médiane, à l'interface entre l'anglais, vis-à-vis duquel il représente une variété basse et les autres variétés de français, vis-à-vis desquelles il

de la langue parlée par les colons du XVII^e siècle (les dialectes d'oïl et le français). Ils précisent en outre que, partis avant la vague de normalisation française, les colons n'ont pas connu de norme explicite mais que, simultanément, une norme implicite s'est créée. Nouvelle, rapide et manifestée à travers l'usage d'une *koïné* française (sorte de supradialecte né d'un alignement linguistique sur le dialecte normand dans le cas du Manitoba) et la conservation d'un état de langue dans différentes zones comme au Manitoba, la langue parlée fut beaucoup plus archaïsante qu'en Nouvelle-France.

6. En 1992, Riel est officiellement reconnu comme fondateur du Manitoba.

7. En effet, à l'écrit, et à peu de chose près, le français canadien en général est homogène et la norme qui le caractérise est proche de la norme du français standard européen écrit. Nous verrons plus loin qu'il n'en est pas de même pour le franco-manitobain parlé qui tend à se rapprocher du français québécois standard ou commun selon les circonstances, l'origine et l'identité volontairement marquée (ou non) marquée des locuteurs.

8. Le *mitchif* est cette autre langue unique aux Métis de l'Ouest. C'est une langue mixte (ou « entrelacée ») constituée en partie de *cri* (verbes) et en partie de français (noms, adjectifs, déterminatifs).

9. Il s'agit, d'une part, d'un corpus oral (qualitatif) extrait d'entretiens enregistrés ou filmés de locuteurs (30) représentatifs des diverses régions francophones et, d'autre part, d'un corpus écrit extrait du journal *La Liberté*.

10. Nous détaillons cette situation dans Papen et Marchand, 2003.

11. En français québécois, les voyelles longues sont souvent réalisées comme des diphtongues, c'est-à-dire des voyelles dont le timbre change en cours d'émission.

12. La phrase est la suivante : « Un Québécois lui a fait un commentaire, (*pause*), j'veux dire, moi si j'aurais été elle, j'lui aurais sacré un bon coup d'poing en bon Canayen (*pause*) français ».

13. Le débat sur les conflits culturels entre Franco-Canadiens a fait l'objet d'un colloque organisé par le CEC de Grenoble. Voir Tournon et Poche, 1996.

14. Pour une analyse plus approfondie, voir Martel, 1993.

15. *Col* provient sans aucun doute de Québécois originaires de la région de Montréal, majoritaires au Manitoba.

16. « ils réalisent régulièrement /R/, [R] [...], jamais [r] ; ils n'assibilent pas les /t/ et les /d/ ; ils ne diphtonguent pas les longues voyelles ; ils réalisent qi [w a] au lieu de [w e] ou [w ε] ; ils prononcent les mots finissant par /ɑ/ [ɑ] ou [ɑ] au lieu de [ɔ] [...] ».

17. On parle de diglossie au sens où l'entendait C. Ferguson, c'est-à-dire lorsque deux variétés de parlars génétiquement liées sont parlées dans des domaines complémentaires.

BIBLIOGRAPHIE

BAKKER, Peter (1989), « Relexification in Canada : the case of Métif (french-cree) », *Canadian Journal of Linguistic*, vol. 34, n° 3, p. 339-350.

BERGERON, Léandre (1980), *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, V.L.B.

CHAUDENSON, Robert (1995), « Le français des Amériques ou les français des Amériques », dans Robert FOURNIER et Henri WITTMAN (dir.), *Le français des Amériques*, Trois-Rivières, Presses universitaires de Trois-Rivières, « Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée, vol. 12 », 334 p.

CLAPIN, Silva (1894), *Dictionnaire canadien-français*, Montréal, Beauchemin.

CRAWFORD, John (1983), « Speaking michif in four métis communities », *The Canadian Journal of Natives Studies*, vol. III, n° 1, p. 47-55.

FASOLD, Ralph (1984), *The sociolinguistics of society*, Oxford, England.

FERGUSON, Charles (1959), « Diglossia », *Word*, vol. 15, n° 2, p. 325-340.

FRÉMONT, Donatien (1959), *Les Français dans l'Ouest canadien*, Winnipeg, Les Éditions de La Liberté, 162 p.

GABORIEAU, Antoine (1985), *À l'écoute des Franco-Manitobains*, Saint-Boniface, Les Éditions des Plaines, 146 p.

GIRAUD, Marcel (1945), *Le Métis canadien : son rôle dans l'histoire des provinces de l'Ouest*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1 245 p.

MARCHAND, Anne-Sophie (1998), « La survivance du français au Manitoba (Canada) : facteurs de maintien et facteurs de régression linguistiques », thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, 462 p.

MARCHAND, Anne-Sophie (1993), « Identité culturelle et conscience linguistique des francophones d'Amérique du Nord : la survivance du français au Manitoba (Canada) », mémoire de D.E.A., Université de Franche-Comté, 90 p.

MARTEL, Angéline (1993), « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadienne et francophones : chronique d'une époque », *Égalité*, n° 33, p. 13-79.

La francophonie plurielle au Manitoba

- MOUGEON, Raymond et Édouard BENIAK (dir.) (1989), *Le français parlé hors-Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- PAPEN, Robert A. (à paraître), « Le mitchif, un problème de genre ».
- PAPEN, Robert A. (1998), « French : Canadian varieties », dans J. EDWARDS (dir.), *Languages in Canada*, Cambridge University Press, p. 160-176.
- PAPEN, Robert A. (1987), « Le métif : le nec plus ultra des grammaires en contact », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 6, n° 2, p. 57-70.
- PAPEN, Robert A. et Anne-Sophie MARCHAND (2003), « Les conséquences sociolinguistiques de la diaspora et de la diglossie chez les Métis francophones de l'Ouest canadien », *Cahiers de sociolinguistique*, n° 7, avril, p. 29-63.
- POPLACK, Shana (1988), « Conséquences linguistiques du contact de langues : un modèle d'analyse variationniste », *Langage et Société*, n° 43, p. 23-48, p. 25-26.
- RODRIGUEZ, Liliane (1991), *De l'Atlantique française à la Prairie canadienne : aspects morphologique et syntaxique du parler franco-manitobain*, dans B. HORIOT (dir.), *Français du Canada, français de France*, Tübingen, Niemeyer, 236 p.
- THOGMARTIN, Clyde (1974), « The Phonology of 3 varieties of French in Manitoba », *ORBIS*, vol. 23, n° 2, p. 335-349.
- TOURNON, Jean et Bernard POCHE (dir.) (1996), *Le rayonnement (mortel ?) des capitales culturelles*, Grenoble, Programme Rhône-Alpes de recherches en sciences humaines.